

## SECTION 1 IDENTIFICATION

**Appellation commerciale du produit :** Microclean  
**Utilisation recommandée** Nettoyant désinfectant (1:128) DIN 02247845 Canada  
**Restrictions d'utilisation :** Pour un usage industriel et institutionnel uniquement  
**Fabricant :** Maxim Chemical International Inc.  
 1607 Derwent Way, Delta, C.-B. V3M 6K8, Canada  
 800-663-9925  
**Numéro de téléphone d'urgence / Numéro 24 heures :** Canada : Canutec 613-996-6666  
 É.-U. : Chemtrec 800-424-9300

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

**Dangers physiques :** AUCUN  
**Dangers pour la santé :** TOXICITÉ AIGUË, ORALE - Catégorie 4  
 TOXICITÉ AIGUË, INHALATION - Catégorie 2  
 CORROSION/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1  
 LÉSIONS/IRRITATIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1  
 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES, EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 2

**Éléments d'étiquetage :**



**Mention d'avertissement :** DANGER  
**Mention de danger :** H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H330 Mortel si inhalé.  
 H318 Provoque de graves lésions oculaires.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

**Conseils de Prudence :**

**Prévention :** P260 Ne pas respirer le brouillard ou la vapeur.  
 P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/vêtements de protection/lunettes de protection.  
 P284 Porter des appareils respiratoires.

**Intervention :** P391 Recueillir le produit répandu.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 SI SUR LA PEAU : enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau avec de l'eau/se doucher.  
 P304+P340 En CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Stockage :** P403 Conserver dans un endroit bien ventilé.  
 P405 Garder sous clef.

**Élimination :** P501 Se débarrasser du contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

### SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Environ Pds.%	Numéro CAS
Di-(C8-10)-Chlorures de diméthylidioctadécylammonium d'alkyl	5,0-10,0	68424-95-3
Chlorures d'alkyl diméthyl benzyl ammonium	1,0-5,0	68424-85-1
Éthanol	1,0-5,0	64-17-5
Éthoxylate d'alcool	1,0-5,0	68439-46-3
Sel tétrasodique d'acide éthylènediaminetétracétique	1,0-5,0	64-02-8

### SECTION 4 PREMIERS SECOURS

- Inhalation :** Transporter immédiatement la victime concernée à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Mettre sous oxygène ou respiration artificielle le cas échéant. Ne pas utiliser la méthode du bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle avec un masque de poche équipé d'une valve à sens unique ou tout autre dispositif médical respiratoire approprié. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Contact avec la peau :** Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau avec de l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement avec de l'eau chaude courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et recourir immédiatement à de l'aide médicale.
- Ingestion :** Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Si des vomissements surviennent, maintenez la tête à une hauteur minimale de sorte que le contenu stomacal ne pénètre pas dans les poumons.

Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.

### SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**Moyens d'extinction:** Brouillard d'eau, mousse antialcool ou produit chimique sec.

**Inflammabilité:** Ininflammable.

**Point de rupture:** > 93,3°C (VCPM)

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Les pompiers devront porter un habit pare-feu complet (tenue de feu complète), y compris un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec un respirateur opéré par pression du type à la demande ou tout autre mode de pression positive.

**Risques inhabituels d'incendie/d'explosion:** Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**Produits de décomposition dangereux:** Des gaz ou des fumées irritants et toxiques peuvent être libérés lors d'un incendie.

### SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions pour la protection de l'environnement :** Évitez le rejet dans l'environnement. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les égouts/le milieu aquatique. Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut être fait sans risque. Ne pas contaminer les eaux de surface. Éviter le déversement dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

**Mesures à prendre en cas de dispersion ou de déversement du produit :** porter un équipement de protection. Endiguer et contenir les déversements importants. Pomper les déversements dans un conteneur de déchets approuvé. Éponger les petits déversements au moyen d'une substance absorbante appropriée, telle que de l'argile, de la terre ou des absorbants disponibles dans le commerce, puis les jeter dans un récipient de récupération homologué. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

### SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre lors de la manutention et du stockage :** utiliser une hygiène industrielle appropriée. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les pulvérisations ou brouillards. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Conserver à des températures inférieures à 30°C (86°F) et à l'abri du gel.

## SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

### Limites d'exposition :

OSHA (PEL) : S.O

ACGIH TLV : S.O

Autre limite d'exposition : S.O

Contrôles d'ingénierie appropriés : ventilation générale adéquate.

Interventions de protection individuelle/Équipements de protection individuelle :

Gants : Des gants non perméables (caoutchouc, nitrile) sont recommandés.

Masques/Lunettes de protection : lunettes chimiques, lunettes de sécurité ou écran facial.

Appareil respiratoire : si le produit est vaporisé ou pulvérisé, ou utilisé dans une zone confinée, utiliser un respirateur filtrant la poussière/les brouillards approuvé par le NIOSH/MSHA.

Tablier : non requis pour une utilisation normale du produit.

Bottes : non requises pour une utilisation normale du produit.

Autres équipements de protection : bassin oculaire, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Liquide rose clair
Odeur:	Odeur de lavande
Seuil d'odeur:	S.O.
pH:	6,0–7,0
Point de fusion/Point de congélation:	S.O.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	S.O.
Point d'éclair:	93,3°C
Taux d'évaporation (eau = 1):	S.O.
Inflammabilité:	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité:	Aucun.
Pression de vapeur:	S.O.
Densité de vapeur:	S.O.
Densité relative/Gravité spécifique (Eau = 1):	1,010 à 20°C
Solubilité(s):	Soluble dans l'eau
Coefficient de partition: n-octanol/eau:	S.O.
Température d'auto-inflammation:	Non inflammable
Température de décomposition:	S.O.
Viscosité:	S.O.

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	S.O
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions de stockage normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	S.O
Conditions à éviter :	contact avec des substances incompatibles.
Incompatibilité :	agents oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux :	oxydes de carbone, oxydes d'azote.

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables :	Peau, yeux, inhalation.
Symptômes :	L'exposition au produit peut irriter ou causer une sensation de brûlure au niveau de la peau et des yeux. L'inhalation de vapeurs ou de brumes peut irriter les muqueuses. L'exposition prolongée par inhalation peut causer des maux de tête, des nausées, etc. L'ingestion peut provoquer des malaises gastro-intestinaux et

**Toxicité aiguë :** abdominaux.  
**Cancérogénicité :** Nocif en cas d'ingestion. Mortel si inhalé.  
 Non répertorié par le NTP, le CIRC, l'OSHA et l'ACGIH.

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité :** Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme.

**Composants :** Tetra acide éthylènediamine tétraacétique au sodium (Na<sub>4</sub> EDTA) (CAS 64-02-8)

**Résultats des tests sur les espèces aquatiques**

Poisson CL50 Bluegill (*Lepomis macrochirus*) 472 – 500 mg/l, 96 heures

**Persistence et dégradabilité :** aucune donnée n'est disponible relativement à la dégradabilité de ce produit.

**Potentiel bioaccumulatif :** aucune donnée disponible.

**Coefficient de partition n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>) :** Ethanol, -0,31

**Mobilité dans le sol :** aucune donnée disponible.

**Autres effets néfastes :** aucun autre effet environnemental néfaste (p. ex. appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement planétaire) n'est attendu de cette substance.

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes recommandées d'élimination des déchets :** réutiliser le cas échéant, ou éliminer de toute autre manière la substance récupérée conformément à tous les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RTMD canadien

Numéro d'identification ONU :

UN1760

Désignation officielle de transport de l'ONU :

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CHLORURE D'AMMONIUM QUATERNAIRE)

Classe(s) de danger pour le transport :

8

Groupe d'emballage :

III

## SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

INFORMATIONS RELATIVES À LA COTE DE DANGER

4 = Extrême  
 3 = Élevé  
 2 = Modéré  
 1 = Léger  
 0 = Négligeable

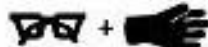
SIMD

3	Santé
1	Inflammabilité
0	Réactivité
B	Personnel

A = Gants, B = Gants et lunettes de protection

C = Lunettes de protection, gants et tablier

Protection SIMD  
 Groupe B



Toutes les informations pertinentes relatives aux dangers ont été fournies dans cette fiche de données de sécurité, conformément aux exigences de l'administration américaine de la santé et de la sécurité occupationnelle (29 CFR 1910.1200), des normes étatiques équivalentes des États-Unis et des normes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (RCR 4).

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des acronymes:

ACGIH

American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

<b>CRF</b>	Code des Règlements Fédéraux (Code of Federal Regulations)
<b>SIMD (HMIS)</b>	Système d'Identification des Matériaux Dangereux (Hazardous Materials Identification System)
<b>CIRC (IARC)</b>	Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on Cancer)
<b>FDS (SDS)</b>	Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheets)
<b>MSHA</b>	Mine Safety and Health Administration (Loi sur l'administration de la santé et de la sécurité dans les mines)
<b>S.O.</b>	Sans objet (Non disponible)
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut américain pour la sécurité et l'hygiène professionnelles)
<b>NTP</b>	National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis)
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
<b>PEL</b>	Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
<b>TDMD</b>	Transport De Marchandises Dangereuses
<b>TLV</b>	Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
<b>ONU (UN)</b>	Organisation des Nations- Unies (United Nations)
<b>SIMDUT (WHMIS)</b>	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System)

Il incombe à l'utilisateur de fournir un milieu de travail sécurisé, en appliquant les informations sur la santé et la sécurité contenues dans ce document comme guide. **Maxim Chemical International Inc.** n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages ou pertes résultant de la mauvaise manipulation et de l'utilisation de ce produit.

Les informations fournies dans la FDS ont été obtenues à partir de sources récentes et sont jugées fiables.

PRÉPARÉ PAR: Service technique/Division de la réglementation      DERNIÈRE MISE À JOUR: août 3, 2019